



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	29	16	4

**OBJET : 39-1 - FONDS
D'INTERVENTION POUR LES SERVICES,
L'ARTISANAT ET LE COMMERCE -
OPERATION URBAINE FISAC ANTIBES
CENTRE ANCIEN PHASE 3 -
LANCEMENT** /

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **19 JUIL 2013**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **22 JUIL. 2013**

Pour le Maire,
L'Attaché principal,


A. CLAVERIE

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 12 juillet 2013

Le vendredi 12 juillet 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 05/07/2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, Mme Monique CANOVA, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Bernard MONIER, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

M. Georges ROUX à M. André-Luc SEITHER
M. Audouin RAMBAUD à M. Jean LEONETTI
M. Jacques GENTE à M. Francis PERUGINI
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET
M. Serge AMAR à M. Patrick DULBECCO
Mme Anne-Marie BOUSQUET à Mme Françoise THOMEL
Mme Yvette MEUNIER à M. Alain BIGNONNEAU
Mme Jacqueline DOR à Mme Suzanne TROTOBAS
M. Alain CHAUSSARD à M. Michel GASTALDI
M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE
M. Denis LA SPESA à Mme Cécile DUMAS
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Anne-Marie DUMONT, M. André PADOVANI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Matthieu GILLI

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

39-1 - FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE - OPERATION URBAINE
FISAC ANTIBES CENTRE ANCIEN PHASE 3 - LANCEMENT

Commission(s) : COMMISSION ECONOMIE LOCALE - COMMERCE - DOMAINE PUBLIC

La phase 2 de l'opération urbaine « Antibes centre ancien » s'est achevée à la fin de l'année dernière.

Durant cette phase, la Ville et ses partenaires se sont concentrés sur des actions de communication et de promotion de façon à soutenir l'activité économique.

Ainsi, entre les mois d'août 2011 et le mois d'octobre 2012, les partenaires FISAC ont déroulé leur programme avec la mise en œuvre :

- des deux premières éditions de la Grande Braderie, (Août 2011 et 2012) ;
- de cinq campagnes radiophoniques (1^{ère} et 2^{ème} Grande Braderie ; shopping et bœuf théâtre ; shopping et exposition du Musée Picasso ; shopping et Semaine Italienne) ;
- du plan des commerces (30 000 ex en Fr, GB et It) ;
- du guide des boutiques (30 000 ex en Fr, GB et It) ;
- du guide des marchés (30 000 ex en Fr, GB et It) ;
- du book associatif Cœur d'Antibes.

Aujourd'hui, la Ville poursuit sa stratégie de dynamisation du commerce de proximité du centre ancien, en lançant la 3^{ème} et dernière phase de l'opération urbaine.

Pour préparer au mieux ce plan d'actions, les membres du comité de pilotage ont tenu compte de l'implication de la nouvelle association « Cœur d'Antibes », des problèmes conjoncturels et des modifications réglementaires concernant le FISAC.

A ce sujet, la dernière circulaire FISAC d'avril 2012 a modifié de façon conséquente le dispositif. Si l'accent est mis sur l'accompagnement des entreprises non sédentaires et l'appropriation des outils du commerce électronique, les actions d'investissement sont désormais exclues du champ d'application dans les opérations urbaines, hormis la création et la rénovation de halles, de marchés couverts et de marchés de plein vent.

Quoi qu'il en soit, les objectifs stratégiques proposés par le Cabinet Territoires dans son étude préalable restent d'actualité, à savoir :

1. créer du lien ;
2. reconquérir des parts de marchés ;
3. adapter l'espace marchand.

En effet, le dernier objectif concernant les investissements reste une priorité pour la collectivité, même si les actions entreprises ne sont plus financées dans le cadre du FISAC.

Ainsi, la Ville a concentré ses efforts sur deux points essentiels pour le fonctionnement du commerce de proximité du centre ancien :

- en rénovant la place Nationale ;
- en créant un parking en sous-sol de 600 places sous le Pré aux Pêcheurs.

Pour accompagner ses opérations d'investissement, le programme phase 3 s'établit autour de trois animations commerciales et six actions de communication et de promotion :

- Action 1.3 : La Grande braderie d'Antibes ;
- Action 2.3 : La Semaine du goût ;
- Action 3.3 : Un Noël de glace et de givre ;
- Action 4.3 : l'Office du commerce nomade ;
- Action 5.3 : la création d'une version mobile du site portail des commerçants ;
- Action 6.3 : la création d'une application Smartphone ;

39-1 - FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE - OPERATION URBAINE
FISAC ANTIBES CENTRE ANCIEN PHASE 3 - LANCEMENT

Commission(s) : COMMISSION ECONOMIE LOCALE - COMMERCE - DOMAINE PUBLIC

- Action 7.3 : la mise en place d'une action terrain pour développer les adhésions des commerçants du centre ancien au site portail ;
- Action 8.3 : la réalisation d'une campagne promotionnelle pour faire connaître les outils du commerce électronique ;
- Action 9.3 : La mise en place d'un outil de fidélisation avec la carte « stationnement malin » permettant à la clientèle de payer son parking.

Ce programme est conforme à l'objectif général du FISAC, en tant qu'outil d'accompagnement des évolutions des secteurs du commerce, de l'artisanat et des services, visant à préserver ou à développer un tissu d'entreprises de proximité. Ces actions vont dans le sens d'une dynamisation des commerces du centre ancien, par la mise en œuvre d'une politique d'ensemble ciblée et adaptée.

Le budget prévisionnel des actions proposées s'élève à 87 234,06 € HT, soit 104 331,93€ TTC. Avant l'obtention de la décision ministérielle, la répartition est la suivante :

- Etat - FISAC : 34 987,5 € HT ;
- Ville d'Antibes : 34 987,5 € HT ;
- Union commerciale : 17 259,06 € HT.

Pour mettre en œuvre ce plan, les partenaires FISAC se réunissent au sein d'un comité de pilotage actuellement composé de :

- des membres du Conseil municipal : Mme PUGNAIRE, Mme GAILLOT, M.PERUGINI, M.MONIER, M.DAHAN, M.AUBRY et M.DUJARDIN ;
- des représentants de l'union commerciale Cœur d'Antibes ;
- du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur ou de son représentant ;
- du Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Alpes-Maritimes ou de son représentant.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

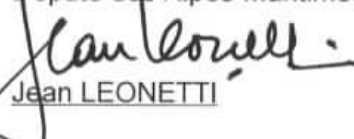
A la majorité par 42 voix POUR sur 45 (3 contre : M. PIEL, M. LA SPESA, Mme DUMAS),

- **AUTORISE** la réalisation des différentes actions de la phase 3 indiquées ci-dessus ;
- **SOLLICITE** l'attribution des subventions au titre du FISAC dans le cadre de la 3^{ème} phase de cette opération urbaine pluriannuelle ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions financières et de partenariat à intervenir pour la mise en œuvre de cette opération urbaine FISAC.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

39-1 - FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE - OPERATION URBAINE
FISAC ANTIBES CENTRE ANCIEN PHASE 3 - LANCEMENT

Commission(s) : COMMISSION ECONOMIE LOCALE - COMMERCE - DOMAINE PUBLIC

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.39-1 - FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE - OPERATION URBAINE FISAC ANTIBES CENTRE ANCIEN PHASE 3 - LANCEMENT -

Date de transmission de l'acte : 22/07/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 22/07/2013

Numéro de l'acte : DCM2145-13 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20130712-DCM2145-13-DE

Date de décision : 12/07/2013

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes